



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 22 juillet 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de l'Intérieur et Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes** concernant les **actions de sensibilisation en vue de la composition paritaire des listes de candidat.e.s pour les élections communales de 2023.**

Lors des dernières élections communales, le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA) avait lancé la campagne « Votez Egalité » afin de sensibiliser et de mobiliser le grand public en vue d'augmenter la part du sexe sous-représenté – c'est-à-dire la part des femmes - dans le domaine de la politique. Parmi les éléments mis en œuvre pour se rapprocher d'une composition paritaire des listes de candidat.e.s, on peut citer des incitations financières pour soutenir des projets de sensibilisation, de formation et/ou de mentoring, une campagne médiatique, la diffusion de témoignages de personnalités connues, des soirées d'information régionales et des porte-ouvertes communales.

Pourtant, avec 35,78%, le taux de femmes candidates aux élections communales de 2017 restait bien en dessous de la parité et même du quota minimal de 40% de candidats de chaque sexe pour les élections législatives. L'inégalité devient encore plus flagrante au niveau des collèges échevinaux. D'après des chiffres du Conseil National des Femmes du Luxembourg de mars 2021, seules 13 des 102 mandats de bourgmestre et 41 des 226 mandats d'échevin.e.s sont occupés par des femmes ! Vu que le MEGA prépare actuellement la campagne de sensibilisation pour les élections communales de juin 2023, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Combien de femmes se sont déjà enregistrées pour participer à la nouvelle campagne de témoignages visant à motiver à travers les réseaux sociaux d'autres femmes à s'engager en politique ? Quelles plateformes sont visées par cette campagne ?**
- 2. Quelle est la stratégie ministérielle pour augmenter davantage le nombre de femmes candidates et élues aux élections communales de 2023 ? Quelles autres actions de soutien et de sensibilisation sont prévues ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jessie THILL
Députée



Réponse de Madame Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et Ministre de l'Intérieur, à la question parlementaire n° 6537 du 22 juillet 2022 de l'honorable Députée Jessie Thill concernant les actions de sensibilisation en vue de la composition paritaire des listes de candidats pour les élections communales de 2023

Le programme gouvernemental de 2018 et le Plan d'action pour une égalité entre femmes et hommes (PAN) se donnent l'ambition d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision locale et encourage les partis politiques à garantir, à l'échelle nationale, un quota de 40% de chaque sexe sur leurs listes de candidat-e-s à présenter dans les communes tombant sous le système de vote à majorité proportionnelle. De plus, les partis politiques sont incités à se doter d'une stratégie pour améliorer la visibilité des candidates. Finalement, le PAN encourage à la mixité au niveau des candidatures dans les communes tombant sous le système de vote à majorité relative.

Le MEGA a eu un échange de vue avec tous les partis politiques qui vont se présenter aux élections communales pour lancer un certain nombre d'initiatives pour les prochaines élections communales, à savoir

- une campagne sur les réseaux sociaux ;
- des portes ouvertes organisées par les communes intéressées ;
- des formations spéciales tant pour les recruteuses et recruteurs dans les sections locales des partis politiques ayant des listes électorales, que pour les candidates qui se sont présentées aux élections communales.

Campagne sur les réseaux sociaux

Le MEGA met sur pied une **campagne sur les réseaux sociaux** (Facebook et Instagram) au sujet de la représentation des femmes dans la politique communale. Cette campagne débute avec la réalisation de clips courts et de « visual statements », en priorité avec des mandataires féminines actuelles, donnant l'occasion aux élues de raconter leurs expériences individuelles vécues dans l'exercice de leur mandat de bourgmestre, d'échevine ou de conseillère communale.

La publication des témoignages ainsi recensés pourra servir à motiver davantage de nouvelles candidates potentielles à se présenter aux prochaines élections communales. Les mandataires servent d'inspiration aux futures candidates. De plus, les témoignages visent à abolir des craintes que pourraient avoir certaines candidates potentielles notamment au niveau de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Au 8 août 2022, 57 mandataires en politique communale ont déclaré leur volonté de témoigner.

Portes ouvertes

Afin d'informer les citoyen-ne-s sur le fonctionnement des communes et de motiver surtout plus de femmes à s'engager en politique communale, les communes ont été invitées, par circulaire ministérielle du 15 juillet 2022, à organiser des portes ouvertes au cours de la semaine du 10 octobre 2022.

L'organisation de ces manifestations se fera par les communes, sur base d'un concept flexible proposé par le MEGA, en collaboration avec le Syvicol.

Par cette porte ouverte, les visiteurs gagneront à la fois une meilleure compréhension sur le déroulement des affaires tombant dans le champ de compétences des communes ainsi que sur la procédure de décision au sein des différents organes de la commune.

Cet événement représenter une bonne opportunité de motiver des femmes de s'engager dans un mandat politique communal. Le rôle du MEGA consiste à

- guider les communes dans l'organisation de leur porte ouverte ;
- mettre à disposition du matériel d'information ;
- participer à la charge de certaines dépenses organisationnelles par le biais d'un subside.

Formations

Le MEGA a mis sur pied deux programmes de **formation** destinés

- aux responsables des partis politiques pour le recrutement des candidat-e-s dans les sections locales : Le programme de plusieurs formations et « Workshops » a été élaboré par une consultante externe spécialisée et vise à outiller les responsables dans les sections locales des partis politiques dans leurs efforts de recruter des candidates pour s'engager dans la politique communale, et surtout pour s'inscrire sur les listes de candidat-e-s. Ce programme de formations a été lancé fin mai 2022.
- aux candidat-e-s qui se présentent aux élections communales. Ce programme de formation concerne des aspects plus généraux et pratiques relatifs à l'exercice d'un mandat local, tels que, par exemple, la prise de parole en public ou encore les droits et obligations des élu-e-s. Il s'agit d'une offre permettant à chaque candidat-e, qui souhaite se préparer davantage aux défis d'un mandat éventuel, d'améliorer et de développer son aisance sur la sphère publique, dont les allocutions publiques. Le lancement de ces formations est prévu à partir de fin 2022.

Luxembourg, le 22 août 2022

(s) Taina Bofferding

Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes